Rapport Cité de l'énergie

Audit de la commune de Cossonay

Chapitre 2: Demande d'obtention du label Cité de l'énergie

Etabli le: 22.10.2015

La Commune de

Cossonay

Représentée par le Syndic

Georges Rime

demande à l'Association Cité de l'énergie® de lui décerner

Le label Cité de l'énergie®

Représentant de la commune

Prénom Nom	Georges Rime
Fonction	Syndic
Adresse	Greffe municipal Rue Neuve 1 1304 Cossonay
Téléphone / Fax	021 863 22 00
e-mail:	georges.rime@cossonay.ch

Personne de contact de la commune

Prénom Nom	Bernard Ebener
Fonction	Municipal Parcs & jardins, Protection de l'environnement et développement durable, Informatique, Sport, Assainissement, Forêts, Défense incendie
Adresse	Greffe municipal Rue Neuve 1 1304 Cossonay
Téléphone / Fax	021 863 22 00
e-mail:	bernard.ebener@cossonay.ch

Plus d'informations

http://www.energiestadt.ch/fr/les-cites-de-lenergie/les-cites-de-lenergie/ (Page Energie de la Commune)

Conseillère Cité de l'énergie

Prénom Nom	Sophie Borboën
Fonction	Conseillère Cité de l'énergie candidate
Adresse	Place du Temple 5, CP 38, 1304 Cossonay
Téléphone / Fax	021 861 00 96
e-mail:	sophie.borboen@bio-eco.ch

Résumé de l'évaluation

Nombre de points potentiels (potentiel spécifique à la commune)	436 Pt.	
Points nécessaires pour le label Cité de l'énergie® (50 %)	215.5 Pt.	
Points nécessaires pour le label european energy award® Gold (75 %)	323.2Pt.	
Nombre de points atteints (points effectifs)	**259.8 Pt.**	**60 %**

Evolution et développement de la commune en tant que Cité de l'énergie

Année	Statut	Potentiel	Effectif	En %	Version Management Tool	Version Aide à l'évaluation
2015	Etat des lieux	431 Pt	261.9 Pt	61%	2012	2015
2015	Audit de certification	436 Pt	259.8 Pt	60%	2012	2015

Slogan de la Cité de l'énergie

Le slogan souhaité de la commune est (selon le Manuel des logos Cités de l'énergie) :

« Cossonay, qualité de vie »

Bases pour l'évaluation

Objectifs de la politique énergétique

La commune a fixé en 2014 des objectifs énergétiques et climatiques qualitatifs et quantitatifs à moyen et long terme (yc mobilité) dans le cadre de son Concept énergétique communal vaudois (CECV). Le CECV constitue la partie stratégie du programme de politique énergétique nécessaire au dépôt d'une demande de certification Cité de l'énergie.

La commune possède également une déclaration d'engagement sur la voie du développement durable avec un axe Energie-Climat, contenant notamment des objectifs liés à l'énergie, la mobilité durable, l'eau, l'aménagement du territoire, l'économie durable et la participation.

Principales activités pour les prochaines années

Les actions en cours et planifiées découlant de la démarche Cité de l'énergie sont intégrées dans le plan d'actions Energie et Agenda 21 local 2016-2020. Celui-ci présente un ensemble de mesures concrètes et cohérentes visant à matérialiser la vision, les principes directeurs et les objectifs stratégiques du CECV.

Le tableau de bord Agenda 21 et Energie est mis à jour régulièrement, ce qui permet d'en apprécier les résultats. Cet outil de suivi permet de se rendre compte des actions réalisées, en cours ou planifiées. Les actions réalisées mises en valeur sont source de motivation pour l'équipe de projet. Pour le développer, la Municipalité a reçu un soutien spécialisé de sa conseillère Cité de l'énergie.